

Avis du maire de Larnage sur le projet de défrichement d'une parcelle de bois en vue d'une vigne AOC :

Après une lecture attentive de l'étude d'impact réalisée par le cabinet ECOTER, et après m'être entretenu avec Bruno Gravelat, Ornithologue et chef de projet chez ECOTER,

je donne un avis favorable au projet de défrichement d'une parcelle de bois en vue d'une plantation de vigne AOC pour une surface de 8650 m².

L'étude d'impact a permis de réduire l'emprise initiale du projet de défrichement supérieur à 12 956 m².

En outre, elle a permis de définir un positionnement de corridors biologiques utile pour la faune et la flore mais aussi de limiter le ruissellement des eaux en cas de fortes

Précipitations

Je suis particulièrement attentif au respect de la ripisylve qui a été prise en compte au niveau d'un lit de ruisseau dans ce projet.

Je souhaite à l'avenir que tout projet de défrichement important (environ 5000 m²) sur ma commune soit soumis à une étude d'impact lorsque la surface est importante et/ou en fonction de la nature du boisement.

Cordialement,